

Détail de la réunion			
Date	28/01/2026	Nombre total de votants	6 présents
Heure prévue	18H00		
Heure effective	18H30	Nombre d'observateurs	
Heure de fin	21h35		
Personnes présentes			
Atteinte du Quorum	Oui		
Lieu	LFL		
Durée de la réunion	3h05		
Type de réunions	CG	X	
	CG extraordinaire		
	AG		
	AG extraordinaire		
Prochaine réunion	Date		
Membres élus	Membres de droit		Invités
Caline DJIOWA	X	Lionel VIGNACQ Julien FREMONT	X
Velma MENSAH	X	David GUEHENNEC	X Nathalie PARISOT Abs excusée
Diane ADOU	Abs excusée	Sylvain ATTOH-MENSAH	X
Mariama ALOU HAROUNA	Abs excusée	Jean-Philippe MAIZOUE	Abs excusé
Folly KUEVIDJIN	Abs	Jean-Christophe BEGUE	X
Edem ADJAMAGBO	X	Christophe LABORDE	X
Aissata MAIGA	Abs	Mohamed DIB	X
Amavi KOLAGBE	X		
Bocar-Alpha BA	X Visio		
Benjamin PERRIN	X		
Yohann ZABA	Abs		

Ordre du Jour

#1	Présentation et approbation de l'ordre du jour
#2	<p>Point Finances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Vote de validation du contrat de l'auditeur des comptes pour 3 ans ➤ Vote de l'exonération de 100% des options Section européennes et BFI pour les élèves boursiers à 100% ➤ Choix d'une deuxième banque après réception des 3 offres ➤ Proposition de réunion de la Commission Finances pour un plan de mesures pour faire face à la nouvelle contribution de l'AEFE suite à la Vision du 15 janvier
#3	<p>Point RH Dialogue social :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Règlement intérieur des employés de l'APELF ➤ Demande de prolongation d'une année supplémentaire poste d'aide-maternelle ➤ Examen de la demande de revalorisation salariale du comptable ➤ Proposition de création d'un poste d'assistant pédagogique au secondaire
#4	<p>Point travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Avancement sur les projets travaux ➤ Présentation offres prestataire Internet par GVA

ITEM #1 Présentation et approbation de l'ordre du jour

Résumé des discussions

Mme DJIOWA donne lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

M. BA a souhaité ajouter un point divers sur le cadre procédural d'amélioration continue du CG tel que défini précédemment.

ITEM #2 Point finances

Résumé des discussions

➤ Contrat de l'auditeur des comptes

M. GUEHENNEC informe de la préconisation d'un contrat de 3 ans pour l'auditeur des comptes dans un souci d'un suivi de la gestion financière. Cette préconisation n'a pas de caractère obligatoire. Il propose au comité de garder l'actuel auditeur DELOITTE pour le compte financier 2025 qui est déjà en préparation et de lancer pour un appel d'offres pour les trois prochaines années. Avec DELOITTE l'établissement n'a actuellement pas de contrat mais une lettre de mission.

Les membres du comité sont d'accord pour chercher un autre cabinet d'auditeurs suite à l'insatisfaction de DELOITTE face au contrôle fiscal, pour lequel il n'avait pas pris les devants en qualité de conseil. Ils trouvent aussi que leur présentation lors de la dernière assemblée générale était confuse et très évasive.

M. Ba s'interroge sur l'intention de reconduire DELOITTE pour une année supplémentaire, alors même que le CG relève une insatisfaction quant à la prestation. Plusieurs membres soulignent qu'il serait très difficile, dans le temps imparti et compte tenu des délais légaux de publication des comptes, de formuler et documenter les exigences et les besoins, de rechercher puis de contractualiser avec un nouvel acteur, tout en lui laissant le temps de s'approprier le contexte et l'historique de l'établissement. L'approche proposée permet d'assurer une transition

sans encombre.

Mme DJIOWA propose un vote pour mandater DELOITTE en 2025 et soumettre un appel d'offres pour les trois prochains exercices :

VOTE	6 votants
Mainlevée	X
POUR	5
CONTRE	0
ABSTENTION	1

► Exonération des frais de section pour les élèves boursiers à 100%

M. GUEHENNEC présente l'article 3 du règlement financier dans lequel il est inscrit le tarif des différentes sections proposées par l'établissement. Pour la section basket, une décision du comité de gestion de mars 2023 a exonéré les élèves boursiers à 100 % de ce frais. Par la suite, d'autres sections se sont créées : la section européenne et le BFI, par souci d'équité M. GUEHENNEC demande au comité de gestion de voter une exonération pour ces 2 autres sections pour les élèves boursiers à 100%. Il rappelle que ces frais ne sont pas pris en charge par les bourses scolaires.

Mme DJIOWA trouve cette exonération cohérente avec le PSD qui encourage à promouvoir l'anglais et demande un vote pour étendre l'exonération aux sections européennes et internationales pour les boursiers à 100% à compter du 1^{er} septembre 2026

VOTE	6 votants
Mainlevée	X
POUR	6
CONTRE	0
ABSTENTION	0

► Choix d'une deuxième banque

M. GUEHENNEC rappelle le contexte : l'établissement dispose de deux banques : l'une en euros en France et l'autre en FCFA au TOGO. Pour le TOGO il est risqué de n'avoir qu'un seul établissement bancaire sur lequel compter et le comité a donc décidé d'avoir une deuxième banque. Cette deuxième banque ne serait utilisée que pour ouvrir un DAT, la trésorerie serait donc répartie dans deux banques. Suite à une manifestation d'intérêt auprès de 3 banques, ECOBANK ; BOA et NSIA : celles-ci ont déposé leurs offres.

Pour le DAT, ECOBANK propose une rémunération à 4% mais bloquée sur 3 ans ; BOA propose 5% à partir de 500 millions de FCFA et NSIA propose 5.3% à partir de 500 millions et 5.5% au-dessus d'un milliard. Le nouveau DAT serait abondé avec une partie du DAT actuel.

Le comité souhaite avoir une deuxième banque mais dans les meilleures conditions possibles. Mme DJIOWA demande de lancer un second tour de négociation avec BOA et NSIA dans le but d'avoir les mêmes conditions qu'avec ORABANK. Elle insiste sur le fait que l'ouverture d'un deuxième compte doit se faire selon les mêmes conditions que celles dont bénéficie actuellement l'établissement, à un taux de 5.5%, car l'établissement tire une part non négligeable de ses revenus de la rémunération du DAT.

Me ATTOH-MENSAH informe avoir accès au rapport de la BCEAO sur la situation financière des banques locales et pourra conseiller le comité.

M. ADJAMAGBO est d'accord pour un second tour avec ces deux banques, il indique que beaucoup de banques ont besoin de trésorerie. Il conseille de faire directement un courrier dans ce sens à la direction générale.

Mme DJIOWA demande un vote sur une renégociation avec BOA et NSIA pour un meilleur de taux, identique à celui d'ORABANK et une vérification de la fiabilité et des indicateurs de ces deux banques.

VOTE	5 votants
Mainlevée	X
POUR	5
CONTRE	0
ABSTENTION	0

► Proposition d'un calendrier pour une commission finances

La commission est composée de Mme DJIOWA, M. PERRIN, M. ZABA et M. KUEVIDJIN M. GUEHENNEC rappelle qu'il s'agit de faire des propositions à présenter au comité de gestion afin de trouver des économies et des recettes pour pallier aux charges supplémentaires dues à la réforme de l'AEFE.

M. PERRIN souhaite que soient communiqués aux parents les résultats et les impacts sur la trésorerie.

M. ADJAMAGBO demande s'il y aura un budget correctif à celui présenté à l'AG de décembre. Mme DJIOWA mentionne que le principe de présentation d'un budget correctif lors d'une AGE avait été adopté lors du précédent CG. Elle souhaite formaliser la décision par une assemblée générale et présenter des éléments concrets de la tendance budgétaire et de la nouvelle situation de l'établissement au regard des contributions à l'AEFE et des travaux de la commission finance. Mme DJIOWA demande que le comité officialise sa position sur son choix de rester conventionné et d'accepter les conditions de l'AEFE et d'autoriser la signature de l'avenant. Les membres préconisent que cette décision soit prise lors d'un prochain CG, sur la base des conclusions de la commission finance.

M. ADJAMAGBO émet la possibilité de tenir une AGE début juin, la date limite de signature de l'avenant avec l'AEFE étant fixée au 30 juin 2026.

La date de fin mars 2026 a été retenue pour le tenue d'une AGE au cours de laquelle seront présentés aux parents les impacts budgétaires ainsi que les conclusions de la commission finance , et au cours de laquelle l'avenant à la Convention avec l'AEFE sera soumis au vote.

ITEM#3**Point RH Dialogue social****Résumé des discussions****► Règlement Intérieur des employés de l'APELF**

M. LABORDE informe que suite à la réunion de dialogue social de la semaine dernière, le règlement intérieur a été présenté aux représentants des personnels qui souhaitent en parler avec leurs adhérents avant de le valider. Ils ont proposé quelques petits ajouts et modifications. M. ADAJAMAGBO ajoute que la réunion s'est passée dans une ambiance détendue et que le dialogue a été constructif. Les représentants sont tenus de faire un retour sur le document afin de le valider à une prochaine réunion de dialogue social. Mme DJIOWA déclare qu'il n'y a donc pas de vote, le document reste donc en mode édition et le comité attend le retour des représentants.

► Demande de prolongation d'une année supplémentaire pour un poste d'aide-maternelle.

M. DIB explique qu'il s'agit d'une aide-maternelle Mme TAOUTA Léa, admise à la retraite depuis le 1^{er} novembre 2025 et qui avait déjà demandé et obtenu de finir l'année scolaire 2025-2026. Elle souhaite continuer une année scolaire supplémentaire en 2026-2027. M. DIB ajoute qu'il est favorable à sa demande, c'est un personnel fiable et apte à ses missions.

Mme DJIOWA propose sa reconduction puisqu'il n'y a pas d'impact financier.

M. LABORDE souhaite que lui soit demandé un certificat de travail pour continuer en septembre 2026.

M. DIB ajoute que pour l'année scolaire 2027-2028, il ne sera plus en mesure de la reconduire à nouveau en raison d'un changement dans la structure des classes, cette personne est en capacité de suivre une classe de GS mais pas de PS qui demande plus d'efforts physiques.

M. ADJAMAGBO souhaite qu'il ne soit pas indiqué par écrit que sa prochaine demande sera refusée en 2027, il sera toujours temps de l'en informer si elle venait à solliciter une nouvelle prolongation.

M. LABORDE aborde le cas d'un autre professeur qui pour des raisons médicales sévères a été absent deux mois à la rentrée et qui se trouve dans le cas précis de la 1^{ère} année de prolongation après sa date d'admission à la retraite. Un doute subsiste quant à l'adéquation de sa condition physique avec les exigences nécessaires à cet enseignement. Le comité conseille une visite médicale qui décidera s'il est apte ou non à travailler.

Mme DJIOWA demande un vote sur l'acceptation de la demande de prolongation conditionnée par une visite médicale pour les prochaines demandes.

VOTE	5 votants
Mainlevée	X
POUR	6
CONTRE	0
ABSTENTION	0

► Examen de la demande de revalorisation salariale du comptable

M. GUEHENNEC explique que ce personnel a une ancienneté de 3 ans dans l'établissement en qualité de comptable et qu'il est passé en CDI en janvier 2026. Il demande une revalorisation de son salaire. Actuellement il est sur la grille des agents de maîtrise, catégorie NHC1, échelon 4, cette grille selon la convention collective est pour les personnes ayant BAC+3.

Il a un BAC+4, est en soutenance de master et étudie pour le concours d'expert-comptable. Il demande à changer de catégorie et passer en NHC2, son salaire serait de 730 710 FCFA ce qui représente 180 000 FCFA de plus par mois que son salaire actuel.

La position du comité est que le poste pour lequel il a répondu relève des conditions de la catégorie NHC1 soit BAC+3, c'est le niveau de compétence demandé par l'APELF. Le comité ne souhaite pas accéder à sa demande d'autant plus que les grilles actuelles sont en cours de revalorisation avec une augmentation de 8% par an.

► Proposition de création d'un poste d'assistant pédagogique

M. LABORDE propose cette création de poste pour l'aide aux devoirs et les tâches d'encadrement des séances de travail en autonomie des élèves, dans la situation d'absence de professeurs par exemple. Actuellement ce sont les professeurs volontaires qui s'occupent de l'aide aux devoirs et se font rémunérer en heures supplémentaires, heure qui coûte en moyenne 15 000 FCFA à l'établissement mais le problème est qu'il manque de volontaires, ce sont donc les attachés d'éducation qui assurent les séances au détriment de la surveillance des élèves. Ce poste permettrait à l'établissement de faire des économies : le salaire de cette personne coûterait moins cher que les heures supplémentaires des professeurs. Il contribuerait également à limiter l'impact des absences des enseignants, l'assistant pédagogique étant en mesure d'assurer le suivi des travaux laissés par ces derniers.

Mme DJIOWA demande un vote sur la création du poste d'assistant pédagogique avec prise de poste dès le recrutement durant cette année scolaire

VOTE	5 votants
Mainlevée	X
POUR	5
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ITEM#4	Point travaux

Résumé des discussions

► Avancement des projets de travaux

ITEM#5

Question diverses – point sur le cadre procédural

Résumé des discussions

M. BA n'étant plus disponible pour présenter ce point, le sujet a été reporté au prochain CG.

Fin de la réunion : 21h35

LA PRESIDENTE

Mme C. DJIOWA

LA SECRETAIRE

Mme F. FOUCHARD

LE PROVISEUR

M. C. LABORDE



